

Résident ZONES ROUGE ET ORANGE

30€/mois (sans engagement)
ou **240€/an** (soit 20€/mois)

Où me garer ?*

- Résident zone rouge : zones rouge, orange, verte et jaune
- Résident zone orange : zones orange, verte et jaune

Où acheter mon abonnement ?

- Plateforme en ligne
biarritz.e-habitants.com
- Mairie de Biarritz
Allo Mme le Maire

Conditions pour en bénéficier

Être résident (habitant) d'une rue payante située en zone rouge ou orange. Limité à 2 véhicules/foyer

Justificatifs à fournir

- Certificat d'immatriculation
- Taxe foncière ou bail
- Carte nationale d'identité

Résident ZONE VERTE (SAISONNIÈRE)

20€/mois
du 1^{er} avril au 15 novembre
soit 150€ pour la période entière

Où me garer ?*

Zone verte et jaune

Où acheter mon abonnement ?

- Plateforme en ligne
biarritz.e-habitants.com
- Mairie de Biarritz
Allo Mme le Maire

Conditions pour en bénéficier

Être résident (habitant) d'une rue payante située en zone verte ou des rues limitrophes définies par arrêté municipal. Limité à 2 véhicules/foyer

Justificatifs à fournir

- Certificat d'immatriculation
- Taxe foncière ou bail
- Carte nationale d'identité

Forfait visiteur 7 jours 70€
pour se garer en zone verte et jaune
du 1^{er} avril au 15 novembre
Sans justificatif

Résident ZONE JAUNE (SAISONNIÈRE)

10€/mois
du 1^{er} avril au 15 novembre
soit 75€ pour la période entière

Où me garer ?*

Zone jaune

Où acheter mon abonnement ?

- Plateforme en ligne
biarritz.e-habitants.com
- Mairie de Biarritz
Allo Mme le Maire

Conditions pour en bénéficier

Être résident (habitant) d'une rue payante située en zone jaune. Limité à 2 véhicules/foyer

Justificatifs à fournir

- Certificat d'immatriculation
- Taxe foncière ou bail
- Carte nationale d'identité

Forfait visiteur 7 jours 70€
pour se garer en zone verte et jaune
du 1^{er} avril au 15 novembre
Sans justificatif

Actif

30€/mois (sans engagement)
ou **240€/an** (soit 20€/mois)

Où me garer ?*

Zones orange et verte

Où acheter mon abonnement ?

- Plateforme en ligne
biarritz.e-habitants.com
- Mairie de Biarritz
Allo Mme le Maire

Conditions pour en bénéficier

Être actif (salarié, gérant, etc.)
dans les zones payantes

Justificatifs à fournir

- Contrat/feuille de paye mentionnant nom et lieu d'activité
- Carte nationale d'identité
- Certificat d'immatriculation

Forfait actif 7 jours 30€
pour se garer dans toutes les zones
sauf juillet/août
Avec justificatif

Actif ZONE JAUNE

10€/mois
du 1^{er} avril au 15 novembre
soit 75€ pour la période entière

Où me garer ?*

Zone jaune

Où acheter mon abonnement ?

- Plateforme en ligne
biarritz.e-habitants.com
- Mairie de Biarritz
Allo Mme le Maire

Conditions pour en bénéficier

Être actif (salarié, gérant, etc.)
en zone jaune

Justificatifs à fournir

- Contrat/feuille de paye mentionnant nom et lieu d'activité
- Carte nationale d'identité
- Certificat d'immatriculation

Professionnel SANTÉ - CCAS / SOLIDAIRE

10€/mois
ou **10€/année civile**
(durée limitée
à 1h via disque blanc)

Où me garer ?*

Toutes zones

Où acheter mon abonnement ?

- Plateforme en ligne
biarritz.e-habitants.com
- Mairie de Biarritz
Allo Mme le Maire

Conditions pour en bénéficier

Être professionnel de santé
mobile (infirmier, kiné, ostéopathe,
aide à domicile), travailleurs
sociaux du CCAS, dans le cadre
de leur fonction

Justificatifs à fournir

- Pour les professionnels de santé :
- Carte professionnelle ou caducée
valide
- Carte nationale d'identité
- Certificat d'immatriculation
- Pour l'abonnement solidaire :
- Liste transmise par le CCAS

* en fonction des places disponibles

Infos pratiques

GÉRER SON ABONNEMENT & DÉPOSER UNE CONTESTATION (RAPO)

- Mairie de Biarritz - Allo Mme le Maire
- Plateforme en ligne : biarritz.e-habitants.com

PAYER SON FORFAIT POST STATIONNEMENT

- À l'horodateur
- En ligne : stationnement.gouv.fr
- Par téléphone : 08 06 20 30 40
- Sur le site Flowbird



BIARRITZ

Ville de Biarritz
Allo Mme le Maire

Du lundi au vendredi
8h30-12h30 et 13h30-17h
et le 1^{er} jeudi de chaque
mois jusqu'à 19h30

T. 08 00 70 60 64
biarritz.fr

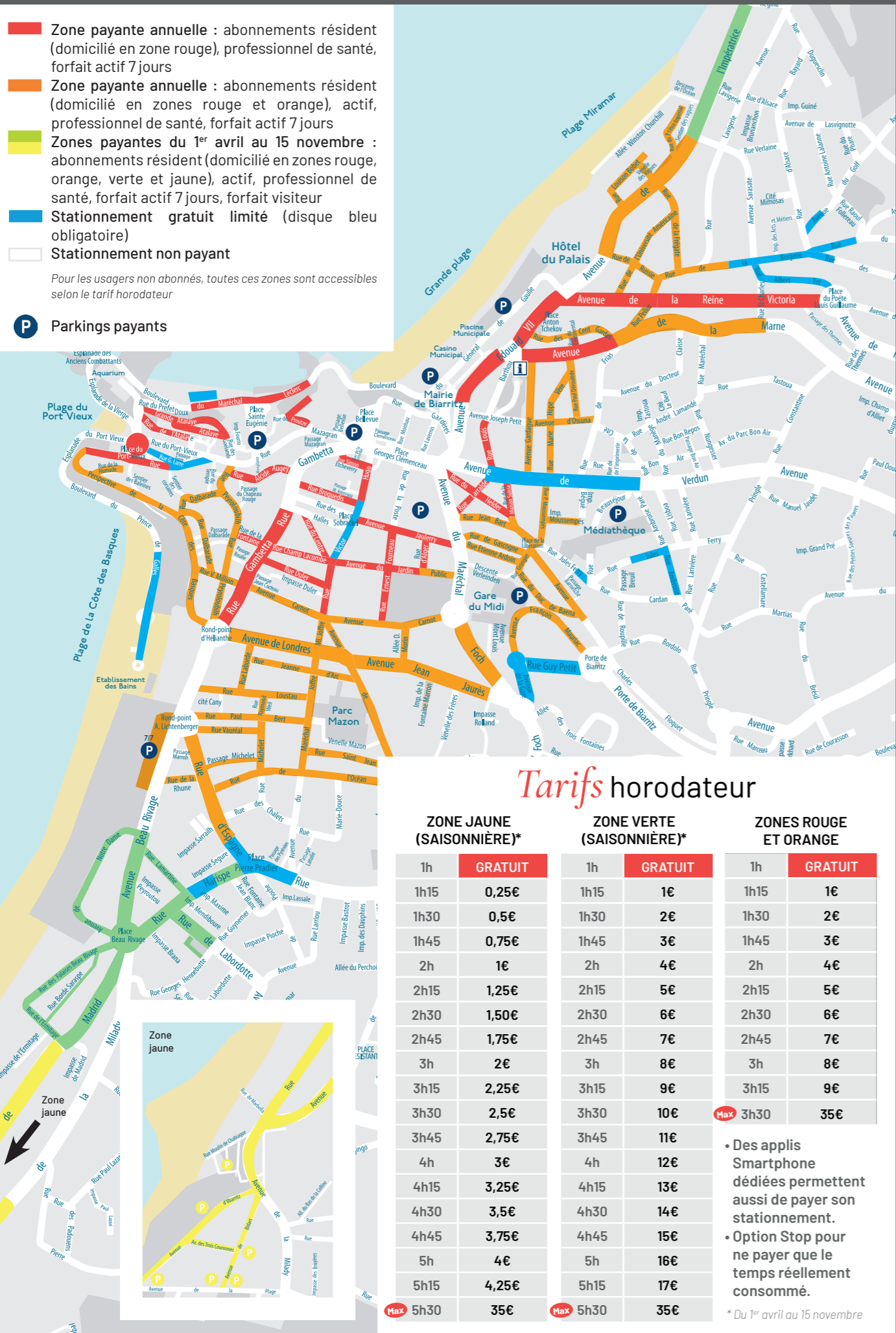


APARKATZEA Zones de stationnement à Biarritz

PLUS D'INFOS /
biarritz.fr



BIARRITZ



Mode d'emploi

Ce qui change au 1^{er} avril

La Ville de Biarritz procède à la modification de certaines zones de stationnement. Pour faciliter le stationnement des riverains du quartier de Beurivage et du secteur du Palais, où le stationnement n'était pas réglementé hors saison, il a été voté en Conseil municipal du 22 janvier 2024 de passer ces deux zones payantes à l'année. Pour la même raison, le stationnement passe de gratuit à payant en saison (du 1^{er} avril au 15 novembre de chaque année) au quartier dit « des Falaises » et à proximité de l'Hôtel Regina. Les abonnements « Résident » évoluent et la zone violette devient orange.

Pourquoi des zones de couleur ?

Ces zones de couleur différenciées ne concernent que les abonnés, selon leur type d'abonnement. Si vous êtes un usager non abonné, il n'y a pas de différence, vous payez le tarif horodateur (voir ci-contre). À noter pour tous, les zones verte et jaune (saisonniers) s'activent du 1^{er} avril au 15 novembre.

J'habite en zone rouge

Je peux souscrire un abonnement « Résident ». Dans ce cas, je suis autorisé à me garer dans toutes les zones payantes de la ville pour 30€ par mois (ou 240€ pour l'année, soit 20€ par mois). Si je ne m'abonne pas, je paie le tarif horodateur.

J'habite en zone orange

Je peux souscrire un abonnement « Résident ». Dans ce cas, je suis autorisé à me garer dans toutes les rues de la zone orange, verte ou jaune pour 30€ par mois (ou 240€ pour l'année, soit 20€ par mois). Ce qui change : la zone rouge est exclue de mon abonnement.

Si je ne m'abonne pas, je paie le tarif horodateur.

J'habite en zone verte

Payante du 1^{er} avril au 15 novembre
Je peux souscrire un abonnement « Résident zone verte (saisonnier) ». Dans ce cas, je suis autorisé à me garer dans toutes les rues des zones verte et jaune pour 20€ par mois du 1^{er} avril au 15 novembre. Ce qui change : les zones rouge et orange sont exclues de mon abonnement. Si je ne m'abonne pas, je paie le tarif horodateur.

Je travaille à Biarritz

Je peux souscrire un abonnement « Actif ». Dans ce cas, je suis autorisé à me garer dans toutes les rues des zones orange ou verte pour 30€ par mois (ou 240€ pour l'année, soit 20€ par mois). La zone rouge m'est interdite dans le cadre de cet abonnement. Si je ne m'abonne pas, je paie le tarif horodateur. Je peux utiliser le P+R Iraty : je me gare au parking (gratuit) de la Halle d'Iraty et je prends la ligne 7 du réseau Txik Txak qui me conduit au centre-ville en 10min. Txik Txak propose des abonnements à l'année.

Les spécificités de la zone jaune (littoral sud)

Payante du 1^{er} avril au 15 novembre
Les habitants de Biarritz (propriétaires ou locataires > 3 mois) peuvent y stationner gratuitement pendant 5h30 d'affilée après obtention de leur « Pass littoral sud » et délivrance de ticket à l'horodateur ou via les applications mobiles dédiées (inscription en Mairie et sur biarritz.e-habitants.com).

Les actifs et les résidents de cette zone peuvent bénéficier d'un abonnement à 10€/mois pour stationner sans limite de durée.

Comment je repère ma zone de stationnement ?

En zone rouge
Grâce à un marquage au sol rouge ainsi qu'un signe distinctif rouge positionné sur l'horodateur.

Pour les autres zones

Un signe distinctif de couleur positionné sur l'horodateur m'indique dans quelle zone je me trouve (orange, verte...).

Je vérifie à tout moment ma zone à l'aide du plan ci-contre.

Je me rends à Biarritz occasionnellement

Pour une courte durée <1h
• Si je me gare sur un emplacement payant, je bénéficie d'une heure de stationnement offerte, que je valide soit à l'horodateur soit sur une des applis dédiées.
• Si je me gare à un arrêt bleu, je mets mon disque bleu en évidence sur mon pare-brise.

Pour une plus longue durée >1h

• Je me gare sur un emplacement payant que je valide soit à l'horodateur soit sur une des applis dédiées (la première heure est offerte). Tarifs ci-contre. Je suis limité à 3h30 en centre-ville et 5h30 en zone verte (saisonnier).
• Je me dirige vers un parking souterrain Indigo, je paie à la sortie.
• Je me gare gratuitement en périphérie et j'utilise un transport en commun : bus ou navette du réseau Txik Txak.

Je suis PMR

Si je dispose de la carte mobilité inclusion « stationnement », je peux stationner gratuitement sur les zones payantes et les zones bleues (limité à 48h max) hors parkings en enclos. Inscription obligatoire en mairie auprès du service Allo Mme le Maire ou en ligne sur biarritz.e-habitants.com.

Qu'est-ce que le FPS ?

Le Forfait Post Stationnement, amende pour défaut de stationnement, est fixé à 35€.

Quand c'est possible, je privilégie les modes de transport doux : P+R, transports en commun du réseau Txik Txak, vélo (nombreux arceaux pour stationner), navettes gratuites, marche à pied...